

REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION**ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le service de restauration est géré en délégation de service public par la Société ELRES – ELIOR -

➤ FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE DEMI-PENSION :

Le service fonctionne 5 jours par semaine :
Lundi – mardi – mercredi - jeudi – vendredi

➤ LE RESTAURANT :

Le restaurant est ouvert de 11 heures 30 à 14 heures.
Le service des repas s'effectue au moyen d'un libre service.

Le choix : Repas traditionnel composé de :
3 Entrées aux choix
3 Plats chauds aux choix –poisson-viande-grignote
2 Garnitures : Légumes – féculents
3 Laitages aux choix
3 desserts aux choix

Les plateaux sont débarrassés par les convives.
Tri sélectif à disposition des élèves – Déchets alimentaires – Déchets plastiques – Déchets Pains -

➤ TARIF ET PAIEMENT :

Le système retenu est celui du repas payé à la réservation
Le prix du repas au self est défini en fonction du quotient familial.

**Toute réservation ou annulation
Acceptée jusqu'au jour J 9 heures 30 (borne et internet)**

➤ INSCRIPTION A LA RESTAURATION :

Lors de votre inscription vous devez remplir un dossier « restauration » au service Intendance du Lycée Jean Monnet.
Concernant les anciens élèves votre badge reste valide, cas contraire vous rapprocher de la Gérante.

➤ RESERVATION A LA RESTAURATION :

Les réservations des repas devront s'effectuer par internet sur le site du Lycée Jean Monnet onglet restauration scolaire, onglet réserver et payer en ligne la cantine –onglet Réservation/annulation/Consultation et paiement avec les identifiants donnés en début d'année scolaire ou via l'onglet Communication dans Pronote.

Par le biais du site du lycée, vous pourrez vous connecter au service restauration afin de réserver vos repas, suivre vos consommations et créditer votre badge par un paiement en ligne par carte bancaire.

Un tableau « Réservation » est disponible sur ENT ou/et sur le site du Lycée Jean Monnet « Restauration Scolaire »

➤ De RÉSERVATION A LA RESTAURATION :

Tous élèves ayant réservé ses repas, mais absents pour maladie devra présenter un certificat médical de plus de trois jours à la Gérante de la Restauration, qui annuleras les repas.

➤ PERTE ET DESTRUCTION DE VOTRE BADGE :

En cas de perte momentanée de votre badge :

- 1) Avertir le Gérant qui bloquera votre badge. Cette manipulation bloque aussi les réservations.
- 2) Badge retrouvé en avertir le Gérant afin de débloquent celui-ci

En cas de perte définitive de votre badge

- 1) Avertir le Gérant
- 2) Un chèque de 5 € vous sera demandé avec une photo afin de faire le transfère de votre compte.

➤ CREDITER VOTRE BADGE :

Un identifiant et mot de passe sont remis aux parents par mail à la rentrée scolaire de sa 1^{ère} inscription au lycée.
Pour créditer votre badge, vous avez également la possibilité de déposer, un chèque d'un montant minimum de **50 euros** à l'ordre de Elior au dos duquel devront figurer le numéro de votre badge, vos nom et prénom.
Nous vous informons également qu'aucun compte débiteur ne sera accepté.

...
Me ANSART
Proviseure Lycée Jean Monnet

Me LARRAZ
Gérante Restauration scolaire